



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL COMPOSÉ DES COMMUNES DE CLICHY-SOUS-BOIS, COUBRON, GAGNY, GOURNAY-SUR-MARNE, LE RAINCY, LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, LIVRY-GARGAN, MONTFERMEIL, NEUILLY-PLAISANCE, NEUILLY-SUR-MARNE, NOisy-le-GRAND, ROSNY-Sous-Bois, VAIJOURS, VILLEMOMBLE

Arrêté n° 2017-107

**ARRETE PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS VALANT ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE**

Le Président,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5219-5,  
**VU** le Code de l'urbanisme et notamment les articles L134-9, L153-19 et suivants, R153-8 et suivants,  
**VU** le code de l'environnement, notamment les articles L123-1 et suivants, R 123-1 et suivants,  
**VU** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM),  
**VU** la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,  
**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),  
**VU** le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1<sup>er</sup> du code de l'urbanisme à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme,  
**VU** le règlement national d'urbanisme, notamment les articles L111-1 et suivants et R111-1 et suivants,  
**VU** la délibération du Conseil municipal de Neuilly-Plaisance n°2014.09.86 en date du 18 septembre 2014 prescrivant la révision du plan d'occupation des sols de la ville de Neuilly-Plaisance, valant élaboration d'un plan local d'urbanisme, et fixant les modalités de la concertation,  
**VU** la délibération du Conseil municipal de Neuilly-Plaisance n°2015.12.106 en date du 15 décembre 2015 sollicitant le Conseil de Territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est de poursuivre et d'achever la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Neuilly-Plaisance,  
**VU** la délibération CT2016/04/08-21 du Conseil de territoire en date du 8 avril 2016 décidant de poursuivre et d'achever l'ensemble des procédures d'élaboration, révision ou modification de Plan Local d'Urbanisme ou de Plan d'Occupation des Sols engagées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 par les communes membres de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est, en conformité avec les objectifs et les modalités de la concertation, tels qu'ils sont été définis par les conseils municipaux de chacune des communes,  
**VU** le débat autour des orientations générales du projet d'aménagement de développement durables qui s'est tenu lors du Conseil de territoire du 14 juin 2016, constaté par délibération CT2016/06/14-06,  
**VU** la délibération CT2016/12/13-11 du Conseil de territoire en date du 13 décembre 2016 relative à l'élaboration du projet de plan local d'urbanisme de Neuilly-Plaisance sous le régime des nouvelles dispositions du code de l'urbanisme issues du décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015,  
**VU** la délibération CT2016/12/13-12 du Conseil de territoire en date du 13 décembre 2016 décidant

Accusé de réception en préfecture  
93804993-20160519-902017-01-2017-107  
-AR

Date de réception préfecture :

Siège administratif | 201, allée de Gagny - 93390 Clichy-sous-Bois | Tel. 01 41 70 39 10 - Fax. 01 41 70 39 11 | E-mail : contact@grandparisgrandest.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL COMPOSÉ DES COMMUNES DE CLICHY-SOUS-BOIS, COUBRON, GAGNY, GOURNAY-SUR-MARNE, LE RAINCY, LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, LIVRY-GARGAN, MONFERMEIL, NEUILLY-PLAISANCE, NEUILLY-SUR-MARNE, NOISY-LE-GRAND, ROSNY-SOUS-BOIS, VAUJOURS, VILLEMOUBLÉ

de tirer le bilan de la concertation et d'arrêter le projet de plan local d'urbanisme de la ville de Neuilly-Plaisance,

**VU** la décision n°E1700005/93 en date du 7 février 2017 de Monsieur le Premier Vice-président du Tribunal Administratif de Montreuil désignant Monsieur Jean-Charles KOLSKY en qualité de commissaire-enquêteur,

**VU** les pièces du dossier soumis à enquête publique,

**VU** l'avis de l'autorité environnementale sur le projet de révision du plan d'occupation des sols valant élaboration du plan local d'urbanisme de la ville de Neuilly-Plaisance en date du 7 avril 2017,

## ARRETE

**Article 1 :** Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du plan d'occupation des sols valant élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Neuilly-Plaisance tel qu'arrêté par la délibération du Conseil de territoire en date du 13 décembre 2016.

Cette enquête se déroulera du 2 mai 2017 au 2 juin 2017 pour une durée de 32 jours.

Les caractéristiques principales du projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté sont les suivantes :

1-Affirmer le socle naturel et bâti comme support de la qualité du cadre de vie

- Préserver la présence végétale au sein du tissu bâti nocéen
- Valoriser le cadre paysager et patrimonial
- Promouvoir une ville au fonctionnement durable

2-Prendre en compte les besoins de chacun pour une ville à portée de main

- Proposer une offre de logements diversifiée et attractive privilégiant un parcours résidentiel complet et permettant l'accueil de nouvelles populations
- Maintenir le dynamisme commercial nocéen et conforter les pôles d'attractivité existants
- Adapter le niveau d'équipements et de services aux éventuelles évolutions démographiques souhaitées
- Poursuivre les logiques initiées en faveur d'une mobilité vertueuse sur le territoire

3-Renforcer les dynamiques de projets communaux, dans un contexte supra-territorial affirmé.

- Accompagner la requalification des secteurs stratégiques de la commune
- Assurer une reprise progressive de l'attractivité économique du territoire au sein du Grand Est Parisien
- Poursuivre le développement des espaces de nature

Siège | Hôtel de Ville de Noisy-le-Grand - Place de la Libération - 93390 Noisy-le-Grand | [www.grandparisgrandest.fr](http://www.grandparisgrandest.fr)  
Accusé de réception en préfecture  
095 20005879020170410-2017-107  
AR  
Date de réception préfecture : 10/04/2017

Siège administratif | 201, allée de Gagny - 93390 Clichy-sous-Bois | Tél. 01 41 70 39 10 - Fax. 01 41 70 39 14 | E-mail. [contact@grandparisgrandest.fr](mailto:contact@grandparisgrandest.fr)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL COMPOSÉ DES COMMUNES DE CLICHY-SOUS-BOIS, COUBRON, GAGNY, GOURNAY-SUR-MARNE, LE RAINCY, LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, LIVRY-GARGAN, MONTFERMEIL, NEUILLY-PLAISANCE, NEUILLY-SUR-MARNE, NOISY-LE-GRAND, ROSY-SOUS-BOIS, VAUJOURS, VILLEMONTE

**Article 2 :** Monsieur Jean-Charles KOLSKY, responsable de projet retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le Premier Vice-président du Tribunal Administratif de Montreuil.

**Article 3 :** Les pièces du dossier de l'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés au service de l'urbanisme de la mairie de Neuilly-Plaisance, 4, rue du Général de Gaulle du 2 mai 2017 au 2 juin 2017 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (sauf jours fériés ou de fermeture de la mairie) :  
- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h15 (17h00 le vendredi) et les samedis 6 mai 2017 et 20 mai 2017 de 8h30 à 12h00,  
afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner, éventuellement, ses observations sur le registre ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur qui les annexera au registre d'enquête, en mairie à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur –Enquête publique PLU- Mairie de Neuilly-Plaisance 6 rue du Général de Gaulle 93360 Neuilly-Plaisance.

En complément de ces mesures, les observations pourront être déposées par voie électronique à l'adresse suivante : [enquetepubliqueplu@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:enquetepubliqueplu@mairie-neuillyplaisance.com). Pour être recevables, les courriels devront être réceptionnés entre le 2 mai 2017 8h30 et le 2 juin 2017 17 h.

Les pièces du dossier d'enquête publique seront également consultables pendant la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la mairie de Neuilly-Plaisance suivant : [www.mairie-neuillyplaisance.com](http://www.mairie-neuillyplaisance.com) –Cadre de vie – Urbanisme.
- sur le site internet de l'EPT Grand Paris Grand Est : [www.grandparisgrandest.fr](http://www.grandparisgrandest.fr)

Le dossier d'enquête publique pourra dans les mêmes conditions être consulté sur un poste informatique situé au service de l'urbanisme de la mairie.

L'évaluation environnementale sur le projet de PLU et l'avis n° 2017-27 en date du 7 avril 2017 de l'autorité environnementale (Mission Régionale d'Autorité Environnementale), seront joints au dossier d'enquête, consultables sur les sites internet de la mairie de Neuilly-Plaisance et de l'EPT, et dans les mêmes conditions et lieux que le dossier d'enquête.

**Article 4 :** Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Président de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est 4 bis allée Romain Rolland 93390 Clichy-sous-Bois ou de Monsieur le Maire de Neuilly-Plaisance 6 rue du Général de Gaulle 93360 Neuilly-Plaisance, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les demandes d'informations peuvent être formulées auprès de Monsieur le Président de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est 4 bis allée Romain Rolland 93390 Clichy-sous-Bois ou auprès de la Mairie de Neuilly-Plaisance-service urbanisme- 6 rue du Général de Gaulle 93360 Neuilly-Plaisance.

**Article 5 :** Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête et les indications du présent arrêté sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux

Siège   Hôtel de Ville de Noisy-le-Grand - Place de la Libération - 93600 Noisy-le-Grand   Tél. 01 41 70 39 10 - Fax. 01 41 70 35 18   E-mail : <a href="mailto:comptes-rendus@grandparisgrandest.fr">comptes-rendus@grandparisgrandest.fr</a>	Accusé de réception en préfecture 050720005890020170410 2017-107 -AR
Date de réception préfecture :	



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL COMPOSÉ DES COMMUNES DE CLICHY-SOUS-BOIS, COUBRON, GAGNY, GOURNAY-SUR-MARNE, LE RAINCY, LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, LIVRY-GARGAN, MONTFERMEIL, NEUILLY-PLAISANCE, NEUILLY-SUR-MARNE, NOisy-le-GRAND, ROSNY-Sous-Bois, VAUJOURS, VILLEMONTE

diffusés dans le Département.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, un avis sera publié par voie d'affiches à la Mairie de Neuilly-Plaisance ainsi que sur les emplacements administratifs réservés à cet usage situés sur l'ensemble du territoire communal, au siège de l'EPT Grand Paris Grand Est (Hôtel de Ville de Noisy-le-Grand Place de la Libération 93160 Noisy-le-Grand), au siège administratif de l'EPT (4bis allée Romain Rolland 93390 Clichy-sous-Bois), sur le site internet de la mairie de Neuilly-Plaisance et sur le site internet de l'EPT.

Ces mesures de publicité seront attestées par un certificat d'affichage de Monsieur le Président de l'EPT Grand Paris Grand Est.

**Article 6 :** Le Commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recueillir ses observations écrites et orales, en mairie, 6 rue du Général de Gaulle :

- le mardi 2 mai 2017 de 9h à 12h
- le samedi 13 mai 2017 de 9h à 12h
- le vendredi 19 mai 2017 de 9h à 12h
- le vendredi 2 juin 2017 de 14h à 17h

**Article 7 :** A l'expiration du délai d'enquête fixé ci-dessus, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre à Monsieur le Président de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

**Article 8 :** Une copie du rapport du commissaire-enquêteur sera adressée à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montreuil.

A l'issue de l'enquête, le public pourra, pendant une durée d'un an, consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur au siège administratif de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est, à la mairie de Neuilly-Plaisance, service de l'urbanisme et sur les sites internet de la ville de Neuilly-Plaisance et de l'EPT.

**Article 9 :** A l'issue de l'enquête, le Conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du plan d'occupation des sols valant élaboration du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur.

**Article 10 :** Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, Monsieur le Maire de la commune de Neuilly-Plaisance et à Monsieur le Commissaire-enquêteur.

Accusé de réception en préfecture  
09820005890020170507-107  
-AR

Date de réception préfecture :

Siège administratif | 201, allée de Gagny - 93390 Clichy-sous-Bois | Tel. 01 41 70 39 10 - Fax. 01 41 70 39 10 | E-mail : contact@grandparisgrandest.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL COMPOSÉ DES COMMUNES DE CLICHY-SOUS-BOIS, COUBRON, GAGNY, GOURNAY-SUR-MARNE, LE RAINCY, LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, LIVRY-GARGAN, MONFERMEIL, NEUILLY-PLAISANCE, NEUILLY-SUR-MARNE, NOisy-LE-GRAND, ROSNY-SOUS-BOIS, VAUJOURS, VILLEMONTE

Fait à Noisy-le-Grand, le 10 avril 2017

Pour le Président  
Le 2<sup>ème</sup> Vice-président

Eric SCHLEGEL



Le Directeur général  
certifie le caractère  
exécutif du présent  
acte reçu en préfecture  
le 13 AVR. 2017

Pour le Président,  
Le Directeur général des services,  
Guillaume Clédière



Siège | Hôtel de Ville de Noisy-le-Grand - Place de la Libération - 93160 Noisy-le-Grand | Accusé de réception en préfecture  
Tél. 01 41 70 39 10 | Fax. 01 41 70 39 19 | E-mail : contact@grandparisgrandest.fr | Date de réception préfecture : 09/04/2017 - 107-10142017-107-107-AR

Siège administratif | 201, allée de Gagny - 93390 Clichy-sous-Bois | Tel. 01 41 70 39 10 - Fax. 01 41 70 39 19 | E-mail : contact@grandparisgrandest.fr